

● **Juillet 1734 :**

HONORE, Louis, "Sécheresses, chutes de grêles, tempêtes, etc. en Basse-Provence, in *Le Var historique et géographique*, n°74, avril-juin 1938, p. 194.

Orages "épouvantables" en basse Provence, à Varages. Des chemins sont ravinés et des ponts, entre Marseille et Toulon, emportés.

● **Août 1734 :**

BM Avignon, ms 1588, Notes d'Achard sur les archives de Caderousse

L'affaire des réparations aux digues de Caderousse, entamée les années précédentes continue en 1734. L'imposition en fruits et par "classes" délibérée en 1733 suscite l'opposition des régisseurs des domaines des coseigneurs. A nouveau, le vice-légat ordonne de passer outre, ce qui est voté. La ferme du vingtain est affermée à M. Astier de Laudun à la somme de 4 775 livres par an. Mais les Chartreux qui se chargent eux-mêmes de certaines réparations sont dispensés de vingtain sur ordre du vice-légat. En juin, les coseigneurs acceptent l'imposition.

Fol. 130v° :

"Du 1<sup>er</sup> aoust 1734, les Chartreux ayant fini les réparations dont ils s'étoient chargés M. le vice légat ordonne de continuer les réparations à faire pour les conserver".

Fol. 138 :

"Du 25 aoust 1734, devis du jésuite Sarabat\* au sujet des réparations à faire au bord supérieur des réparations de la Chartreuse de Villeneuve. Donne l'ordre de M. le vice-légat d'y travailler".

Fol. 141v° :

"Ordre de M. le vice légat pour travailler aux réparations dont l'inspection a été confiée aux frères Chartreux".

Fol. 146v° :

"Du 19 septembre 1734, ratification de l'acte d'emprunt de 3000 L. fait de M. Vedeilhe pour les réparations".

(\*) Sur le jésuite Sarabat voir le texte sur Caderousse, en 1733.

● **Octobre 1734 :**

ADBR, 135 E BB 11, fol. 292

A Aubagne, le débordement est daté du 15 octobre, endommageant deux ponts, avec parapet et muraille d'appui rompus. La rivière de l'Huveaune avait "considérablement engravé" sous ces ponts. La voûte de l'affluent, le Merlanson, avait rompue sur 10 pas de long, comme celle des fontaines près de la source. Des chemins avaient eu le même sort et les deux moulins, le vieux et le neuf avaient été endommagés.

ADBR, 156 E BB 12, fol. 93, délibération du 20 octobre 1734

A Roquevaire, sur l'Huveaune, le conseil communal du 20 octobre 1734 le déplorait en ces termes : "Dans la présente assemblée Mrs les consuls disent que les pluilles [sic] ces 4 jours passés étans si abondantes, qui ont causé une infinité des dommages dans le terroir, et la rivière dans les maisons, chaque particulier a soufferts en particulier et le corps de la communauté encore plus, soit par l'abatemens et chute de la bergerie du boucher

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



*[communal] qui a tué divers moutons, l'escluze auprès Sainte-Anne et même le chemin atenans".*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur